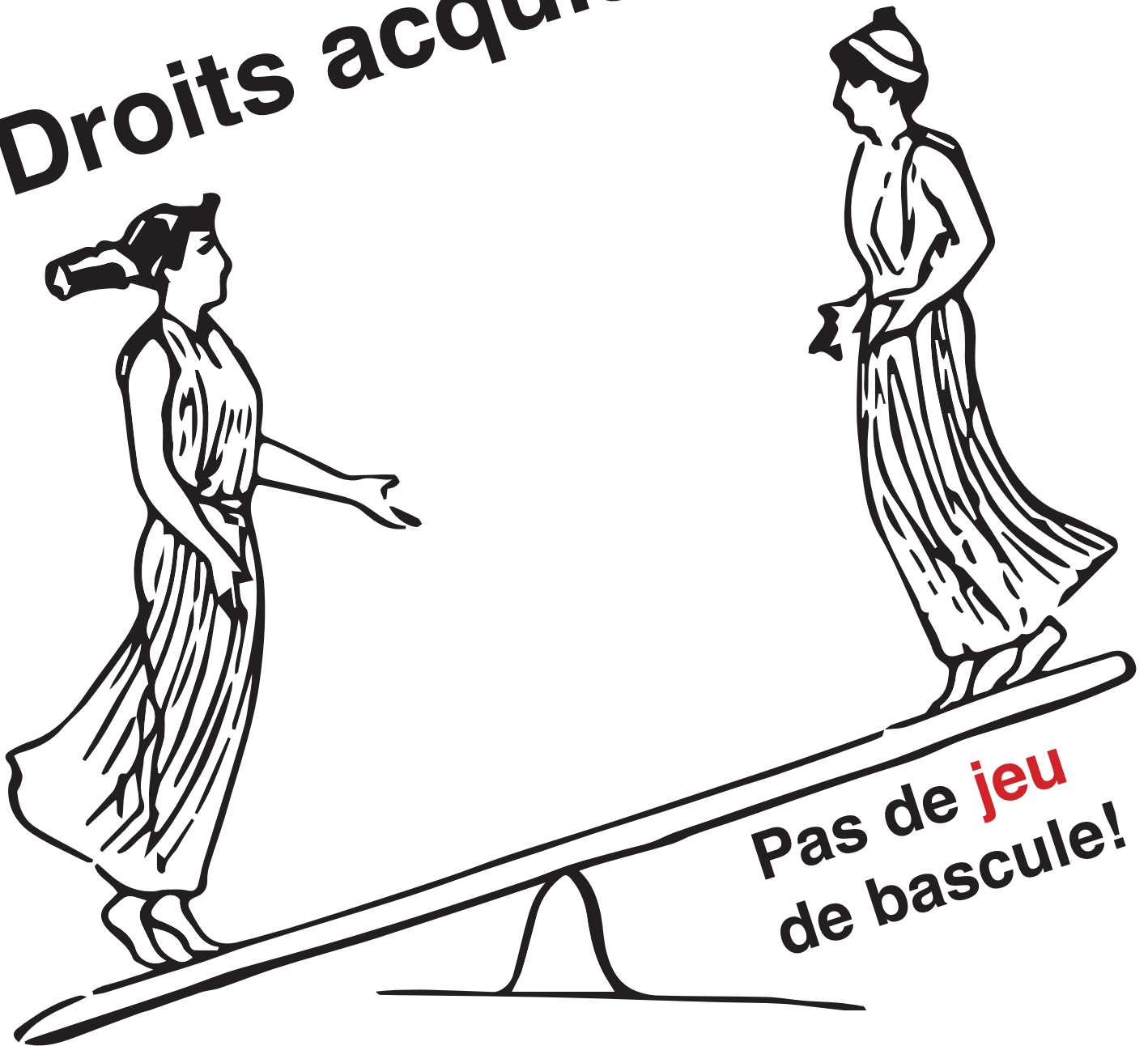


Sud

Droits acquis garantis!



**Pas de jeu
de bascule!**

Négos HES. Action pour soutenir nos revendications.
Venez toutes et tous **le mercredi 4 février 2015 à 17h**,
à l'entrée de la HEP, av. de cour 33, Lausanne.

*Jeu de bascule - Exposition d'affiches - Jeu de pistes
Et les contributions de chacun-e: affiches, écrits, déclarations...
Nous fournissons le scotch de carrossier.*

Le mercredi 4 février 2015, nous aurons une nouvelle séance de négociation avec les directions des HES et le Département. Lors de la dernière réunion, le 14 janvier, la Cheffe du DFJC a annoncé qu'elle acceptait de négocier, dans le dispositif général de la bascule, les salaires, les statuts, et les évaluations. Le Département est non seulement prêt à négocier la bascule, mais il mentionne également qu'il dispose de ressources et de moyens pour ce faire. L'employeur a d'ores et déjà accepté de négocier. Il faut maintenant le faire céder sur ce premier objet. A notre sens, dans l'actuelle étape, il y a 3 revendications centrales:

La première: pas de jeu de bascule ! Droits acquis garantis !

Personne ne doit perdre en termes de salaire carrière dans le passage d'un système à l'autre. Le salaire carrière c'est la rémunération que l'on accumule dans un parcours professionnel, il intègre la classification et les annuités. La progression salariale, tout au long d'une carrière, fait partie du salaire carrière.

Nous disons bien garantie du salaire carrière et non pas garantie du salaire nominal au moment de la bascule. La garantie du salaire nominal est un leurre puisque toute la progression, les annuités et la classification peuvent être remis en cause. Cela peut se chiffrer en dizaines ou même en centaines de milliers de francs de perte sur une carrière.

Personne ne doit perdre le statut acquis dans le passage d'un système à l'autre. En aucun cas, la bascule ne justifie une «dégradation» du statut, soit une collocation dans une fonction moins bien traitée que celle actuellement occupée. L'enjeu est de garantir que les personnes maintiennent leur classification et fonction actuelle.

Il faut ajouter à cela le refus que la bascule occasionne une perte de responsabilité, une déqualification du travail, une atteinte à l'autonomie dans la réalisation de son travail ou toute remise en cause de la capacité de décision et de détermination. L'employeur joue perpétuellement de son projet de hiérarchisation qu'il présente comme un projet d'organisation nouvelle, d'attribution à quelques-uns de nouvelles responsabilités, alors qu'il s'agit bien d'enlever à beaucoup d'autres de l'autonomie, de la reconnaissance des savoirs, de la capacité d'auto-détermination dans l'activité professionnelle d'enseignement et de recherche. En cette matière, la liberté pédagogique et de recherche, la reconnaissance de l'égalité des qualifications intellectuelles entre pairs, doivent être acquises. Il faut différencier cela des responsabilités d'organisation, d'administration ou de conduite du personnel.

Personne ne doit être sous pression et fragilisé-e par une évaluation faite dans la roue de la bascule. Nous demandons que les évaluations post-bascule (et en général) soient réduites au minimum en nombre et en qualité. C'est-à-dire au minimum légal prescrit. Il faut considérer que l'exécution du travail assuré jusqu'ici vaut évaluation et qu'il suffit d'enregistrer cette bonne exécution pour le processus d'évaluation légalement prescrit.

La deuxième: cadre commun, clair, public et négocié pour l'ensemble des HES

Le Département et les directions d'écoles doivent garantir l'égalité de traitement, c'est une exigence légale ! Nous refusons le jeu de mise en concurrence des établissements et des salarié-e-s, nous nous opposons à la construction délibérée d'un marché de l'enseignement et de la recherche défavorable aux travailleurs et travailleuses.

Le matériel accumulé ou en préparation au Département et dans les diverses écoles doit être communiqué maintenant. Nous voulons savoir quel est l'état des projets de l'employeur et des directions en matière de passage d'un système à l'autre, de collocation, d'attribution de statuts, de classification etc. Peu nous importe qu'il s'agisse de projet, d'exploration, de projection ou de tâtonnement : les conditions économiques, les montants des subventions, l'allocation des ressources jouent un rôle déterminant pour savoir quels vont être les postes créés et le statut dans lequel chacun-e va se retrouver.

La troisième: un statut et une classe salariale unique pour les maître-sse-s d'enseignement et les adjoint-e-s scientifiques

Il s'agit de limiter la hiérarchisation à l'extrême et de favoriser l'égalité de traitement. La multiplication des statuts est un outil de management redoutable : il permet non seulement de faire jouer la concurrence entre salarié-e-s, mais aussi d'obtenir du personnel qualifié au rabais. Nous rappelons qu'à nos yeux, la qualification et la validation des acquis et des connaissances doivent être déterminants pour la collocation, le statut et le salaire. Cela s'oppose frontalement aux possibilités croissantes que l'employeur s'octroie pour créer des postes et y assigner les gens en profitant de tous les savoirs possibles avec le moins de salaire possible et les statuts les plus fragilisés possibles, également.

Que faire ?

Entrons dans l'action. La mobilisation nous permettra d'améliorer le rapport de force et rendre la négociation plus efficace.

Chacun-e d'entre vous reçoit ou a accès à notre projet d'affiche «Droits acquis garantis. Pas de jeu de bascule». Reproduisez-la. Mettez-la partout dans vos établissements.

Venez le mercredi 4 février 2015 pour décorer avec cette affiche et d'autres affiches de revendications l'entrée de la HEP - où se tiennent les négociations. Notre affiche est disponible en autocollants, nous allons en assurer la diffusion. Portez-le et faites le porter. Prenons la parole, faisons monter notre voix. La garantie des droits acquis est un premier pas, elle nous permettrait d'avancer sur nos autres revendications.

*SUD a publié de nombreux bulletins sur les HES.
Retrouvez-les sur www.sud-vd.ch.*